Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2015/2138(INI)	Procédure terminée
Apprendre l'Union européenne à l'école Sujet 4.40.03 Education scolaire primaire et secondaire, écoles européennes, petite enfance		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		04/05/2015
		S&D DRĂGHICI Damian	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp MALINOV Svetoslav Hristov	
		ECR LEWER Andrew	
		GIMÉNEZ BARBAT María Teresa	
		MARAGALL Ernest	
		EFD ADINOLFI Isabella	
		ENF BILDE Dominique	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture	NAVRACSICS Tibor	

Evénements clés

09/07/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2016	Vote en commission		
03/02/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0021/2016	Résumé
11/04/2016	Débat en plénière		

12/04/2016	Résultat du vote au parlement		
12/04/2016	Décision du Parlement	T8-0106/2016	Résumé
12/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2138(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/03827

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE567.672	20/10/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE571.715	26/11/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0021/2016	03/02/2016	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0106/2016	12/04/2016	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2016)484	20/09/2016	EC	

Apprendre l'Union européenne à l'école

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport dinitiative de Damian DR?GHICI (S&D, RO), intitulé «Apprendre l'Union européenne à l'école».

Selon un sondage d'opinion Eurobaromètre réalisé en 2014, 44% des citoyens de l'Union européenne estiment n'avoir qu'une compréhension limitée du fonctionnement de l'Union européenne. Par ailleurs, 52% des Européens considèrent que leur voix ne compte pas dans l'Union européenne : seuls 42,61% des citoyens de l'Union et seuls 27,8% des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont voté lors des dernières élections du Parlement européen.

Les députés estiment quune connaissance insuffisante de l'Union et une mauvaise compréhension de sa valeur ajoutée concrète peuvent contribuer à la perception d'un déficit démocratique et donner lieu à une propagation de l'euroscepticisme. En vue de combler le fossé grandissant entre la voix des citoyens de l'Union et les institutions européennes, le rapport a préconisé ce qui suit.

Dimension européenne dans l'éducation : les députés ont souligné l'importance croissante d'une dimension européenne dans l'éducation afin d'aider les citoyens à mieux comprendre - et à rétablir le lien avec - l'Union.

La dimension de l'Union dans l'éducation devrait permettre aux apprenants non seulement d'acquérir des connaissances et de développer leur sentiment d'appartenance et leurs compétences en tant que citoyens européens, mais également d'élaborer des réflexions critiques sur l'Union européenne, notamment par l'apprentissage des valeurs fondamentales de l'Union fondées sur l'état de droit et les droits de l'homme, de la gouvernance de l'Union et de ses processus décisionnels.

Les députés ont encouragé le recours aux jeux de rôles du Parlement européen de la jeunesse afin d'aider les enfants et les étudiants à comprendre les processus européens et à les sensibiliser sur les questions européennes.

Le rapport a recommandé, entre autres, de :

- rendre l'Union européenne plus visible et de mieux lintégrer dans le matériel pédagogique et les activités extrascolaires ;
- recourir à des méthodes d'enseignement actives et participatives, adaptées à l'âge et aux niveaux des élèves en exploitant les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication et les médias, y compris les médias sociaux ;
- fournir aux enseignants des supports et des ressources de manière à leur permettre d'incorporer une dimension de l'Union dans leur enseignement ;
- promouvoir et encourager le multilinguisme et les compétences interculturelles des éducateurs ainsi que les possibilités de mobilité, l'apprentissage en équipe et les échanges de bonnes pratiques parmi le personnel enseignant, par exemple, en organisant des séminaires au niveau européen;
- offrir des possibilités de cours pour l'obtention de qualifications spécialisées dans les universités.

Soulignant l'importance d'une approche européenne sur l'enseignement de l'histoire, les députés ont demandé à la Commission et aux États

membres de soutenir les centres de recherches historiques, afin de valoriser leur contribution scientifique à l'histoire européenne et leur rôle dans la remise à niveau des enseignants.

Rôle de l'Union : à cet égard, le rapport a invité la Commission à :

- soutenir les efforts visant à développer et à promouvoir une dimension de l'Union dans l'éducation ainsi que la mobilité des acteurs de l'éducation ;
- diffuser des informations - notamment sur les possibilités de financement et sur les études et rapports disponibles - aux parties prenantes et aux citoyens ;
- proposer un cadre commun, et élaborer des lignes directrices pour un apprentissage relatif à l'Union européenne, tout en respectant la compétence des États membres dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- encourager les recherches sur la façon dont l'Union européenne fait actuellement l'objet d'un enseignement à l'école en Europe, ainsi que sur les caractéristiques des programmes d'études et des examens ;
- soutenir les réseaux qui favorisent l'apprentissage de l'Union aux niveaux national, régional et local, ainsi que les échanges de bonnes pratiques entre ces réseaux à l'échelle de l'Union ;
- garantir un soutien financier adéquat et accru pour les programmes «Erasmus+», «L'Europe pour les citoyens» et «Europe créative» qui jouent un rôle important pour renforcer la citoyenneté européenne ;
- suivre de près l'impact de l'ensemble des programmes de l'Union sur le développement, chez les participants, d'un sentiment de citoyenneté et de la participation civique.

Le rapport a souligné le rôle des bureaux d'information des institutions européennes afin de rapprocher les établissements d'enseignement, les organisations de jeunesse et les médias en vue de garantir la compréhension par les jeunes du rôle joué par les institutions dans leur vie quotidienne.

Rôle des États membres : ces derniers ont été invités à :

- soutenir et actualiser leurs systèmes d'enseignement en vue de renforcer la dimension de l'Union en étroite coopération avec tous les acteurs concernés, tout en encourageant les régions et les collectivités locales à faire de même ;
- soutenir toutes les possibilités de transmettre plus d'informations sur l'Union aux apprenants ainsi qu'aux enseignants à travers un enseignement formel, non formel ou informel ;
- prendre de nouvelles mesures pour promouvoir un enseignement interculturel, non discriminatoire et ouvert à tous et les valeurs de la citoyenneté dans les programmes scolaires et universitaires ;
- associer les migrants, les réfugiés et les communautés religieuses dans un processus d'inclusion en assurant leur participation à la vie citoyenne et culturelle;
- reconnaître le rôle des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, notamment les organisations de jeunesse, pour ce qui est de combler le fossé entre les institutions de l'Union européenne et les citoyens européens.

Le rapport a invité les États membres à encourager la formation de qualité sur des thèmes de l'Union européenne pour les enseignants, notamment en leur permettant de passer une partie de leur formation dans un autre État membre, et en garantissant la reconnaissance de leur compétence à dispenser un enseignement sur l'Union européenne, par exemple par la création et la promotion d'un label « euro-enseignant».

Apprendre l'Union européenne à l'école

Le Parlement européen a adopté par 482 voix pour, 146 contre et 76 abstentions, une résolution intitulée «Apprendre l'Union européenne à l'école ».

Les députés ont rappelé que, selon un sondage d'opinion Eurobaromètre réalisé en 2014, 44% des citoyens de l'Union européenne estiment n'avoir qu'une compréhension limitée du fonctionnement de l'Union européenne. Par ailleurs, 52% des Européens considèrent que leur voix ne compte pas dans l'Union européenne : seuls 42,61% des citoyens de l'Union et seuls 27,8% des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont voté lors des dernières élections du Parlement européen, ce qui représente le taux de participation le plus faible depuis 1979.

Le Parlement a estimé quune connaissance insuffisante de l'Union et une mauvaise compréhension de sa valeur ajoutée concrète pouvaient contribuer à la perception d'un déficit démocratique et donner lieu à une propagation de l'euroscepticisme.

En vue de combler le fossé grandissant entre la voix des citoyens de l'Union et les institutions européennes, la résolution a préconisé ce qui suit :

Renforcer la dimension européenne dans l'éducation : les députés ont souligné l'importance croissante d'une dimension européenne dans l'éducation afin d'aider les citoyens à mieux comprendre - et à rétablir le lien avec - l'Union et de renforcer ainsi la voix de l'Union dans un monde interdépendant.

La dimension de l'Union dans l'éducation devrait permettre aux apprenants non seulement d'acquérir des connaissances et de développer leur sentiment d'appartenance et leurs compétences en tant que citoyens européens, mais également d'élaborer des réflexions critiques sur l'Union européenne, notamment par l'apprentissage des valeurs fondamentales de l'Union fondées sur l'état de droit et les droits de l'homme, de la gouvernance de l'Union et de ses processus décisionnels.

Les députés ont encouragé le recours aux jeux de rôles du Parlement européen de la jeunesse afin d'aider les enfants et les étudiants à comprendre les processus européens et à les sensibiliser sur les questions européennes.

La résolution a recommandé, entre autres, de :

- rendre l'Union européenne plus visible et de mieux lintégrer dans le matériel pédagogique et les activités extrascolaires ;
- recourir à des méthodes d'enseignement actives et participatives, adaptées à l'âge et aux niveaux des élèves en exploitant les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication et les médias, y compris les médias sociaux ;
- fournir aux enseignants des supports et des ressources de manière à leur permettre d'incorporer une dimension de l'Union dans leur enseignement ;

- promouvoir et encourager le multilinguisme et les compétences interculturelles des éducateurs ainsi que les possibilités de mobilité, l'apprentissage en équipe et les échanges de bonnes pratiques parmi le personnel enseignant, par exemple, en organisant des séminaires au niveau européen;
- offrir des possibilités de cours pour l'obtention de qualifications spécialisées dans les universités.

Soulignant l'importance d'une approche européenne sur l'enseignement de l'histoire, les députés ont demandé à la Commission et aux États membres de soutenir les centres de recherches historiques, afin de valoriser leur contribution scientifique à l'histoire européenne et leur rôle dans la remise à niveau des enseignants.

Rôle de l'Union : le Parlement a fait observer que l'Union traversait actuellement une crise de légitimité démocratique en raison non seulement du manque de connaissance des mécanismes de l'Union par les Européens, mais aussi du fait qu'ils n'ont plus la possibilité de se faire entendre dans le processus décisionnel. Il a souligné la nécessité pour l'Union de rétablir sa légitimité démocratique et ses liens avec les citoyens.

À cet égard, le Parlement a invité la Commission à :

- soutenir les efforts visant à développer et à promouvoir une dimension de l'Union dans l'éducation ainsi que la mobilité des acteurs de l'éducation ;
- diffuser des informations - notamment sur les possibilités de financement et sur les études et rapports disponibles - aux parties prenantes et aux citoyens ;
- proposer un cadre commun, et élaborer des lignes directrices pour un apprentissage relatif à l'Union européenne, tout en respectant la compétence des États membres dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- encourager les recherches sur la façon dont l'Union européenne fait actuellement l'objet d'un enseignement à l'école en Europe, ainsi que sur les caractéristiques des programmes d'études et des examens ;
- soutenir les réseaux qui favorisent l'apprentissage de l'Union aux niveaux national, régional et local, ainsi que les échanges de bonnes pratiques entre ces réseaux à l'échelle de l'Union ;
- garantir un soutien financier adéquat et accru pour les programmes «Erasmus+», «L'Europe pour les citoyens» et «Europe créative» qui jouent un rôle important pour renforcer la citoyenneté européenne ;
- suivre l'impact de l'ensemble des programmes de l'Union sur le développement, chez les participants, d'un sentiment de citoyenneté et de la participation civique.

Le Parlement a souligné le rôle des bureaux d'information des institutions européennes afin de rapprocher les établissements d'enseignement, les organisations de jeunesse et les médias en vue de garantir la compréhension par les jeunes du rôle joué par les institutions dans leur vie quotidienne.

Rôle des États membres : ces derniers ont été invités à :

- soutenir et actualiser leurs systèmes d'enseignement en vue de renforcer la dimension de l'Union en étroite coopération avec tous les acteurs concernés, tout en encourageant les régions et les collectivités locales à faire de même ;
- soutenir toutes les possibilités de transmettre plus d'informations sur l'Union aux apprenants ainsi qu'aux enseignants à travers un enseignement formel, non formel ou informel ;
- prendre de nouvelles mesures pour promouvoir un enseignement interculturel, non discriminatoire et ouvert à tous et les valeurs de la citoyenneté dans les programmes scolaires et universitaires ;
- associer les migrants, les réfugiés et les communautés religieuses dans un processus d'inclusion en assurant leur participation à la vie citoyenne et culturelle;
- reconnaître le rôle des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, notamment les organisations de jeunesse, pour ce qui est de combler le fossé entre les institutions de l'Union européenne et les citoyens européens.

Le Parlement a invité les États membres à encourager la formation de qualité sur des thèmes de l'Union européenne pour les enseignants, notamment en leur permettant de passer une partie de leur formation dans un autre État membre, et en garantissant la reconnaissance de leur compétence à dispenser un enseignement sur l'Union européenne, par exemple par la création et la promotion d'un label « euro-enseignant».